

Objectifs de la formation

mener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique courante de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ; comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW travailler, notamment sur le processus de détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CHARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Catégorie A (véhicule à deux roues) :

Puissance minimale de 50 kW
Cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne

Rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kW/kg pour un moteur électrique

Poids à vide minimum de 175 kilogrammes

Equipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués

L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kW et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.

Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.

Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.

La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.

La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).

La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

Enseignement

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 h	Théorique	Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. Conduite et produits psychoactifs
Séquence 2	2 h	Maniabilité hors circulation	S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur : Les situations de changements de direction à droite et à gauche, Le freinage, Les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3 h	Circulation et clôture de la formation	Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.



DU COUTANCAIS

VOTRE BUDGET :

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

**36 boulevard Alsace Lorraine
50200 COUTANCES**

02.33.46.86.00 06.81.92.00.09

FORMATION : Traditionnelle et Accélérée

Pour votre information

<u>TARIF PERMIS A2 VERS A</u>	PRIX UNITAIRE	VOLUME	MONTANT
FORAIT			
FORMATION 7 HEURES	275 €	1	275 €

NOTICE D'INFORMATION

PERMIS A2 vers A

Votre moto-école vous informe sur la formation obligatoire l'obtention de la catégorie A du permis de conduire, par les titres de la catégorie A2 depuis au moins deux ans. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions

HORAIRES D'OUVERTURE	
LUNDI	9 H—13 H 14 H - 19 H
MARDI	9 H—13 H 14 H - 19 H
MERCREDI	9 H—13 H 14 H - 19 H
JEUDI	9 H—13 H 14 H - 19 H
VENDREDI	9 H—13 H 14 H - 19 H
SAMEDI	9 H—13 H 14 H - 19 H

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L.213-2 et R.213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

SARL au capital de 30 000 € ; RCS Coutances 797 499 852 ; Siret 797 499 852 00011 ; Agrément N° E.1905000130 ; N° déclaration d'activité : 25500112650 www.auto-ecole-brchin.com ; autocoleducoutancais@gmail.com